

Jeudi 25 Octobre

Année 1827. — N^o. 252.



On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre. pour Liège et de 5 flor 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Alexandrie (Egypte), le 26 août. — On donne comme certain que M. Crawdock, envoyé anglais auprès du vice-roi, part aujourd'hui, après avoir eu, pendant son séjour au Caire, de très-longues conférences avec S. A. On assure que toutes les insinuations qui lui ont été faites pour retirer ses troupes de la Morée, et faire rentrer sa flotte, ont été sans succès, quoique accompagnées de promesses brillantes pour le cas où il voudrait se déclarer indépendant, Méhémet Ali, a répondu négativement à ces communications, et donné une nouvelle preuve de ses sentiments de fidélité envers la Porte.

Navarin, le 4 octobre. — Malgré la ferme opposition des escadres anglaise et française, la flotte turquo-égyptienne était sortie de ce port; mais les escadres l'ayant suivie de près et voulant l'empêcher de se porter vers les isles grecques, à la suite de fortes altercations et pour éviter d'en venir aux mains, la flotte est rentrée dans notre port, après avoir conclu préliminairement avec l'amiral anglais un armistice de 20 jours, pour attendre les ordres des gouvernements respectifs et se régler en conséquence. D'après cela, l'amiral anglais a envoyé des dépêches à Londres par un paquebot expédié par Ancône.

Constantinople, le 22 septembre. — Trois vaisseaux de guerre russes, sous pavillon de commerce, sont arrivés ici, il y a quelques jours d'Odessa, et ont jeté l'ancre à Budjukkère. Ils sont destinés, le cas échéant, à prendre à bord l'ambassade et la chancellerie russe.

ITALIE.

Rome, le 9 octobre. — Dans la nuit du 3 au 4 du courant, M. l'abbé don Giovanni Almaras, autrefois confesseur de S. M. la reine d'Espagne, a été arrêté et traduit au château Saint-Ange, ses papiers saisis et portés à la direction générale de la police. Le consul espagnol était présent à cette saisie, et on prétend qu'un brick de guerre espagnol, arrivé à Civita-Vecchia, doit prendre à bord cet ecclésiastique et le transporter en Espagne. On croit qu'une correspondance clandestine qu'il entretenait avec les insurgés de la Catalogne lui a procuré ce désagrément.

(Quotidienne.)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le comte d'Espagne est entré à Manreza le 8 octobre. Le clergé et la municipalité sont allés le recevoir, comme ils l'avaient fait pour le Carajol, avec cette différence cependant qu'ils se sont fait accompagner des géants et de la musique, ce qui n'a lieu que dans des occasions solennelles.

Il se confirme que Jep dels Estansys s'est retiré sur Calaf avec quinze cents hommes. Carajol a pris la direction d'Agramunt. En se retirant de Manreza, ils ont tous deux commis beaucoup d'excès.

Depuis, on a répandu le bruit que Romagosa avait été fusillé. Jep dels Estansys persiste à soutenir que le roi n'est pas libre. Ce chef, qui donne au corps qu'il a sous ses ordres le nom d'armée royale, exécutrice des décrets souverains, dit dans sa dernière proclamation que le roi est, à Tarragone comme à San-Lorenzo, esclave du parti révolutionnaire et maçonnique, et il termine ainsi: « Aux armes, Catalans! Vous ne faites pas la guerre au roi, mais à ses iniques oppresseurs. Guerre donc interminable aux sectaires! Je ne remettrai pas l'épée au fourreau que le monarque ne soit libre, la paix et la tranquillité rendues au royaume, que le maçonnisme trouble, et que vous puissiez dire avec moi, alors et à jamais: *Vive la religion! vive le roi absolu et la patrie!* »

Néanmoins, outre Manreza, les rebelles ont abandonné Vich, Cervera et débarrassé les environs de Gironne. Déjà l'on voit arriver en France les familles des hommes les plus compromis, et le gouverneur de Vich lui-même, D. Domingo Carald, était à Campredon le 10, accompagné d'un moine et de quelques-uns de ses adhérens, incertains comme lui de savoir s'ils entreraient en France par Prats de Mollo, ou s'ils s'enfonceraient davantage dans les montagnes pour pénétrer au besoin en France par l'arrondissement de Prades. Mais d'après des lettres de la frontière du 13, on paraissait craindre que les agraviados retirés dans les montagnes ne se déterminassent à se défendre en désespérés plutôt que de faire leur soumission; et il serait difficile de les attaquer avec avantage dans les positions qu'ils ont

choisies, car on ne peut y conduire du canon. Ils occupent en ce moment à peu près les mêmes points qu'occupaient les bandes de la foi lors de l'expédition de Mina contre Castelfolit, dont on n'a pas oublié l'entière destruction. On sait aussi que la même menace a été faite par le comte d'Espagne contre les fauteurs de la révolte.

Il est du reste assez remarquable que les rebelles en se portant sur Calaf et Agramunt, se rapprochent du col de Balaguer, et ne s'éloignent pas de Tarragone, où le roi se trouve en ce moment. Ils semblent vouloir recommencer le genre de guerre dont le pays compris entre Lérida et Barcelonne a été le théâtre lors de la guerre de l'indépendance, et on ne peut leur contester de mieux connaître le terrain que les troupes envoyées contre eux.

Il est toujours question du prochain départ de Ferdinand, mais il est encore incertain s'il se rendra à Barcelonne ou à Valence.

FRANCE.

Paris, le 21 octobre. — Le *Journal des Débats* annonce (d'après un correspondant) que la garnison de Barcelone va être renforcée. Cette nouvelle n'a aucun fondement.

Nous pouvons également démentir ceux de nos journaux, qui, d'après les feuilles allemandes, ont annoncé que les forces russes augmentaient tous les jours en Bessarabie. (*Gaz. de France.*)

— Un vol très considérable a été commis hier soir chez M^{lle} Mars. On lui a enlevé tous ses diamans et tous ses bijoux dont la valeur se porte à environ cent cinquante mille francs. M^{lle} Mars avait dîné chez M. Armand son camarade, avec quelques amis, lorsqu'on vint la prévenir que l'on avait trouvé ouverts les tiroirs de deux meubles où elle avait coutume de serrer ses bijoux et son argent. Rentrée chez elle, précédée et escortée de la société dont elle venait de faire l'ornement, elle trouva ces tiroirs vides de la presque totalité des objets précieux qu'ils renfermaient. Le commissaire de police du quartier, M. Chardon, et son collègue M. Thouret, furent prévenus sur le champ et arrivèrent bientôt. Ils constatèrent qu'il n'existait pas la plus petite apparence d'effraction ni sur les portes et les fenêtres de l'appartement, ni sur les meubles; on a dû se servir des clés même de ces meubles pour les ouvrir, elles étaient renfermées dans une écritoire-pupitre dont M^{lle} Mars portait la clé sur elle, mais qui a pu être facilement imitée. Tous les domestiques de la maison ont été sur le champ interrogés par les officiers de police qui ont montré le plus grand zèle et ont passé la nuit dans ces investigations. Il en est résulté de graves présomptions contre la femme-de-chambre de M^{lle} Mars qui n'était à son service que depuis peu de temps. Cette femme a été arrêtée; les mêmes présomptions se portent aussi sur son mari. Cet homme a été graveur sur métaux, et il a servi ensuite momentanément comme frotteur dans un hôtel garni. Il y a lieu de croire qu'il n'avait pas quitté Paris ou les environs, bien que sa femme ait prétendu qu'il était parti depuis plusieurs semaines pour un assez long voyage. Le calme et le sang-froid de M^{lle} Mars dans cette fâcheuse circonstance, ont prouvé en elle une grande force d'esprit. Le public jouissait plus qu'elle des objets qui lui ont été soustraits: c'est parée de ces ornemens nécessaires dans une grande partie des pièces de son répertoire, qu'elle a fait admirer tant de fois son talent inimitable. *L'Ecole des Vieillards* ayant été annoncée pour ce soir, M^{lle} Mars y paraîtra, mais dépourvue des brillans accessoires qui faisaient vanter dans la pièce même la toilette de bal de M^{me} Danville. M^{lle} Mars n'a pas voulu que la perte qu'elle vient d'éprouver retardât d'un instant le plaisir que le public goûte à la représentation du bel ouvrage de M. Casimir Delavigne; sans doute les spectateurs sauront apprécier cette conduite et prouver à M^{lle} Mars qu'ils prennent un intérêt presque personnel à l'événement fâcheux dont elle est la victime.

— La *Gazette de France* contient des extraits de lettres particulières de Tripoli, des 17 et 30 juillet, d'après lesquelles le bruit qui a couru que le major Laing aurait péri dans son voyage à Tombouctou, serait, suivant toute apparence, dénué de fondement. Le pacha lui-même n'y croyait point et avait envoyé un courrier à la recherche du voyageur. On avait lieu de croire que Laing était avec Clapperton, et le correspondant prenait que ce dernier était en sûreté à Karo. Enfin, une ca-

RAYANE arrivée des Ghadamès, contredisait la triste nouvelle, et le correspondant termine en disant que le rapport imprimé dans ces journaux de Paris est faux.

— Au marché de Strasbourg on a vendu, par hectolitre le froment à 25 francs; le seigle, 13; l'avoine, 8 50; l'orge 12 75.

PAYS-BAS.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Comité général du 20. — Il est donné lecture dans les deux langues d'un rapport de la commission chargée de rédiger un projet de réponse au discours du trône à l'ouverture de la session. Renvoi aux sections, lesquelles, à ce qu'on apprend, s'assembleront lundi prochain pour délibérer sur cet objet.

LIÈGE, LE 24 OCTOBRE.

On apprend, dit le *Journal de La Haye*, que le général-major van den Bosch et M. Guljé sont partis de cette résidence vendredi dernier pour Helvoetsluis, afin de s'y embarquer à bord du paquebot royal l'*Hirondelle*, lieutenant Ampt. Ces Messieurs se rendent dans nos possessions des Indes occidentales, le premier en qualité de commissaire-général du roi, et l'autre pour régler l'administration des finances dans ces colonies.

— La semaine dernière, une réunion de voleurs, composée d'environ vingt personnes, s'est présentée chez un fermier de la commune d'Appelterre (canton de Ninove); pendant qu'une partie de ces malfaiteurs entouraient la ferme, l'autre y entra pour forcer le propriétaire à indiquer l'endroit où son argent était déposé. Tous avaient la figure barbouillée de noir. La police est à la poursuite des coupables, mais jusqu'ici ses recherches ont été sans résultat. Il paraît que les voleurs avaient appris que le fermier était nanti d'une somme d'argent, pour effectuer le paiement d'une acquisition qu'il avait faite. (*Catholique*.)

— Le *Catholique*, en rapportant l'article du *Journal de Luxembourg*, d'après lequel environ 30 élèves du collège philosophique se seraient rendus à Trèves pour y faire un cours de théologie, ajoute :

« Une lettre de Termonde que nous recevons à l'instant donne de nouveaux détails sur cette mesure. La semaine dernière, on a réuni les élèves du fameux établissement de Louvain, pour leur demander, s'ils persévéraient dans le désir d'embrasser l'état ecclésiastique; quarante d'entr'eux (le collège en comptait plus de deux cent cinquante) répondirent affirmativement et furent admis à un examen, auquel une vingtaine répondit d'une manière satisfaisante: ce sont les derniers qui devaient partir ce matin pour Trèves.

« On espère sans doute obtenir de la complaisance des nouveaux évêques qu'ils donneront les SS. Ordres aux jeunes gens sortis de cette école. »

COUR D'ASSISES. — (Présidence de M. de Pitteurs.)

Accusation de vol avec violence sur un chemin public.

Audience des 22 et 23 octobre. — Le 23 décembre dernier Jean Larondelle fils, âgé d'environ quinze ans, blatier de la commune de Thimister et son domestique Lender revenaient de Theux avec un charriot attelé de quatre chevaux. Arrivé à Waucomont entre sept et huit heures du soir ils furent assaillis par trois brigands et deux femmes, qui après les avoir frappés à la tête, et renversés de dessus leurs chevaux, leur demandèrent la bourse ou la vie. Les femmes dessablèrent les chevaux et emportèrent une dizaine de sacs vides, et deux couvertures de laine. Lender fut fouillé par les brigands qui ne trouvèrent sur lui qu'une petite bourse contenant une pièce de 25 cents: c'était tout ce qu'ils possédaient en ce moment Larondelle et Lender. Les femmes criaient que s'ils ne voulaient pas donner leur argent, il fallait les éviscérer. L'un des brigands insistait en disant: « vous avez toujours de l'argent quand vous retournez chez vous le samedi. »

Les brigands se dispersèrent après avoir exercé de nouvelles et inutiles violences contre Larondelle et Lender. Celui-ci dit en arrivant, à son maître, et continua à dire depuis que la profonde obscurité ne lui avait pas permis de reconnaître ni de distinguer personne.

Le jeune Larondelle frappé des propos qu'il avait entendus, a dit à son père: « Puisque ces gens savent que nous avons d'ordinaire de l'argent tous les samedis, il faut qu'ils connaissent votre commerce: Ce serait bien Collette, qui a été votre domestique: l'un des brigands était comme lui d'une haute taille. » Le père invita son fils à ne point soupçonner sur des motifs aussi vagues. Cependant le jeune Larondelle ne tarda pas à faire part de ses soupçons à l'assesseur de Thimister; mais sans lui donner d'autre motif que la connaissance manifestée par les brigands de l'état du commerce de son père.

Malgré ce qu'avait de vague et d'extraordinaire une pareille dénonciation, a dit l'assesseur à l'audience, on opéra une visite domiciliaire chez les époux Colette, on y chercha des sacs et on n'en trouva pas: c'était trois jours après la perpétration du vol.

La nommée Marie Vecqueray, âgée de 17 ans, aujourd'hui fille publique, demeurait chez les époux Colette à l'époque de la première visite; c'est elle qui conduisit partout l'assesseur et le garde champêtre, elle avait l'air effronté et semblait se moquer de nous, dit l'assesseur. Il paraît que la Vecqueray quitta la maison des époux Colette le jour même de la visite; Collette prétend l'avoir chassée pour sa mauvaise conduite; elle soutient au contraire qu'elle en est sortie volontairement, pour aller chez les époux Liégeois.

Ceux-ci virent la fille Vecqueray faire un tablier de toile grise avec un coupon ourlé déjà d'un côté, et qui paraissait provenir d'un sac. La fille Vecqueray dit qu'elle avait reçu ce tablier de la femme Collette, que celle-ci et son mari, quelques jours avant la visite, l'avaient envoyée coucher plutôt que de contume; que le lendemain ils avaient des vêtements couverts de boue et paraissaient être sortis pendant la nuit; qu'après la visite, les époux Collette s'étaient renfermés dans l'étable, que là ils avaient retiré un tas de sacs de dessous le fumier, qu'ils avaient découpé les sacs pour en faire des chemises pour elle et leurs enfans, et le tablier qu'on lui avait donné pour la faire taire. Après cette révélation elle quitta les époux Liégeois chez qui elle laissa son tablier, pour venir demeurer à Liège dans une maison de prostitution.

Les époux Liégeois remirent aussitôt le tablier à la police en lui faisant part des dire de la Vecqueray. Celle-ci fut appelée et fit à-peu-près la même révélation, ajoutant, néanmoins, qu'une partie des sacs retirés de dessous le fumier fut par les époux Collette jetée dans une mare d'eau attendant à leur habitation.

On fit une nouvelle visite chez Collette le 16 janvier de cette année. Cette fois on trouva un sac rempli de feuilles et servant de traversin dans un lit. Ce sac fut reconnu, à la marque, pour avoir été à la possession des Larondelle. La femme Collette voyant qu'on allait le saisir dit sur le champ; « ce sac ne m'appartient pas, c'est la fille Vecqueray qui l'a laissé ici en gage. » Deux petits coupons de toile de sacs furent également saisis, et la femme Collette dit: ce sont des débris de sacs qui ont appartenu à mon mari, quand il était blatier.

Du reste la femme et les enfans étaient sans chemises, et l'on n'en trouva pas dans toute la maison.

On visita la marre d'eau et on n'y découvrit rien. L'après-midi du même jour le garde-champêtre revint à cette marre pour la sonder plus profondément; il vit qu'on y était venu et en conçut des soupçons. La femme Collette dit, selon le garde, qu'elle y avait été puiser de l'eau pour laver du linge; mais comme il ne trouva point de linge mouillé dans la maison, il crut qu'elle avait menti. A l'audience, la femme Collette prétendit avoir dit simplement qu'elle y avait été puiser de l'eau.

Devant la cour, Larondelle fils dit qu'au moment de l'attaque il avait soupçonné Collette, à la haute taille, à la barbe longue et au chapeau de l'un des brigands, chapeau plus bas et à bords plus larges qu'on ne les porte d'ordinaire. — Le domestique, qui avait toujours dit n'avoir reconnu personne, parla aussi de semblables soupçons: le plus grand, que j'ai pris pour Collette, dit-il, avait un chapeau à bords plus étroits qu'on ne le porte d'ordinaire: c'est lui qui a crié la bourse ou la vie et qui a dit que nous devions avoir de l'argent.

Larondelle père reconnut pour lui avoir appartenu le sac et l'un des deux coupons de toile trouvés chez Collette et le tablier de la fille Vecqueray.

M. d'Otreppe de Bouvette, s'attacha à coordonner tous les indices et tous les faits qui pouvaient donner du poids à la déposition de la fille Vecqueray.

M^e Van Hulst, défenseur des accusés, s'efforça de repousser une accusation qui ne repose, disait-il, que sur les préventions d'un enfant effrayé, sur la déposition d'une prostituée intéressée à mentir pour se disculper elle-même, et recéleuse de son propre aveu, et enfin sur des circonstances dont les unes sont insignifiantes et dont les autres justifient les accusés.

Le jeune Larondelle avait dit que si Collette avait parlé, il l'aurait reconnu parfaitement à sa voix; or, disait le défenseur, c'est celui qu'on a pris pour Collette qui a parlé le plus, d'après Lender; ce n'était donc pas Collette, puisque Larondelle n'a pas reconnu sa voix.

M^e Van Hulst s'attache en outre à faire ressortir les contradictions et les invraisemblances de la déposition de la Vecqueray et l'incertitude des signes auxquels Larondelle père croyait reconnaître l'un des morceaux de toile trouvés chez les Collette et réclamés par ceux-ci comme leur ayant toujours appartenu.

La cour après trois quarts d'heure de délibération a déclaré les époux Collette coupables et les a condamnés aux travaux forcés à perpétuité à l'exposition et à la marque.

Les accusés se sont pourvus en cassation.

Aujourd'hui, mercredi, la cour a clos les assises, en renvoyant à la session prochaine une affaire de vol, dans laquelle des témoins essentiels n'ont pu être entendus, faute d'assignation.

Après-demain un forçat libéré, accusé d'un vol qualifié, sera jugé par la cour spéciale. *Y.H.*

ACADÉMIE DE DESSIN. — Distribution des prix.

A trois heures, la salle était pleine. La porte, cette fois, était libre pour tout le monde; et au silence, au bon ordre qui régnaient, l'on a pu voir que les billets d'entrée auraient été une dépense inutile. Deux membres de la commission de surveillance, un échevin, deux membres de la députation des états, occupaient les places réservées. M. le professeur Dewandre, dans un discours sage et écrit, s'est attaché, après les phrases d'usage, à recommander l'étude des modèles antiques, comme seule source de ce beau idéal, que l'on doit chercher dans les arts. Il a ensuite rappelé les noms des différens élèves qui, sortis de l'école de dessin, ont continué à se distinguer, dans divers lieux qu'ils ont choisis pour continuer leurs études. M. Salaie a ensuite proclamé les noms des élèves, dont les compositions ont été jugées, par les deux professeurs, dignes d'être

conronnées. Nous nous plaisons à croire que la décision des professeurs aura été confirmée par les élèves; mais il nous semble, que dans leur propre intérêt, ces messieurs feraient bien de demander qu'on leur adjoignît, comme on le fait ailleurs, un jury chargé de délibérer et de décider avec eux. Il nous semble aussi qu'il serait tout-à-fait convenable de prolonger l'exposition de quelques jours, en indiquant au public par des couronnes ou des étiquettes, les ouvrages qui ont reçu les prix. Ce ne serait là, au reste, qu'une imitation de ce qui se passe en d'autres villes; et pour bien faire, il ne faudrait pas se borner à imiter seulement des formalités.

Notre académie, il est facile de s'en apercevoir et au jeune âge de la plupart des élèves, et à la médiocrité de la plupart des dessins, notre académie, ne semble guère jusqu'aujourd'hui mériter d'autre nom que celui d'école élémentaire, où les élèves viennent en quelque sorte se préparer pour d'autres écoles plus relevées, dont il ne lui serait peut-être pas impossible d'atteindre la hauteur, si l'on voulait seulement lui donner les mêmes bases qu'au conservatoire de musique. Pour ce dernier établissement, on a eu le bon esprit de se jeter hors des voies ordinaires. Une somme assez large, quoique peut-être encore insuffisante, lui a été affectée; un professeur distingué a été appelé de Paris; neuf à dix autres le secondent; et la solennité dont on a entouré l'installation de l'établissement a pu aussi démontrer l'importance qu'on y attachait. Avec un peu d'efforts, il serait facile de faire sortir l'école de dessin de ses langes. Et d'abord, pour éveiller ou réveiller en nous le sentiment de cet art, qui paraît éteint, une première épreuve à tenter, ce serait, de susciter ici une exposition publique, où les maîtres de l'époque, soit étrangers soit compatriotes, pussent envoyer leurs productions. Beaucoup de villes secondaires, telles qu'Anvers, Gand, Lille, le font avec succès. Les artistes se prêtent aisément à ce genre de concours. Les salles de la Société d'Emulation, celles des Drapiers, de l'Hôtel de Ville, le foyer du Spectacle enfin pourraient recevoir les tableaux: les catalogues vendus, et s'il était nécessaire, un léger droit d'entrée, contribueraient, s'ils ne suffisaient, à payer les frais de transport et les prix accordés. En ces sortes de choses, on sent que l'aide de l'autorité locale pourrait être fort utile; et de concours avec elle, ou même à son défaut, la Société d'Emulation, aujourd'hui si inactive, trouverait dans l'exécution d'un pareille idée, l'occasion de se relever dans l'estime publique, et de remplir l'un de ses buts principaux: l'encouragement des beaux-arts.

Ce doit être pour nous un bien doux spectacle que de contempler tout ce que douze années de paix ont valu à Liège d'améliorations. Nous ne parlons pas des progrès de son industrie et partant de sa richesse, de sa population, de sa mobilité; mais pour ne s'attacher qu'aux améliorations intellectuelles, il suffit de rappeler entr'autres que dans l'espace de douze ans, on a vu s'élever dans son sein une université, bienfait inappréciable pour les progrès des lumières publiques, un barreau où brille une masse imposante de jeunes talents; cinq journaux (1), quatre associations établies dans l'intérêt de l'instruction populaire (2), une école de commerce, digne de servir de modèle, une société des sciences naturelles, une autre, connue sous le nom de Société Grétry, et qui servira comme de complément au conservatoire de musique récemment établi.

Plusieurs années avant l'école de musique, un établissement également consacré aux beaux arts avait été relevé, et si à cause de ses bases trop étroites, il n'est pas devenu ce qu'il devrait être, pourquoi ne verrait-on pas quelque jour à côté d'un conservatoire destiné à développer les germes du talent musical parmi nous, grandir une école rivale consacrée à la peinture? Les beaux arts, on l'a dit cent fois, ne sont-ils pas faits pour rester unis? Là où domine la passion de la musique, l'art du dessin ne doit pas être dédaigné: et la patrie de Grétry, n'est-elle pas aussi celle des Lairese, des Lefebvre, des Ausiaux, des Bertholet, des Carlier, des DeFrance?

CONCOURS DE 1827,

Dessin d'après l'antique.

1re. CLASSE 1re. division. 1er. prix, médaille royale: Bernard Nysten.
2e. Prix, Alexis-Emile Gaudet.

Dessin d'après l'académie.

1re. CLASSE. 2e. division. 1er. prix Philippe Bernard.
2e. prix partagé, Nicolas Herman et Adolphe Kips.

Dessin d'après la tête vue de face.

1re. CLASSE. 1er. prix, Charles-Gaspar Haiseur.
2e. prix partagé, François Demaret et Nicolas Bya.

Dessin d'après la tête vue de profil.

1re. CLASSE. prix, Félix Raick.

Dessin d'après les ornemens d'architecture.

1re. CLASSE. 3e. division. 1er. prix partagé, Laurent Joseph Piton et François Joseph Beauduin.
2e. prix, François Joseph Raoul.
3e. prix, Antoine Louis Bérard.

Dessin d'après l'ornement.

1re. CLASSE. 1er. prix, Charles Nicolas Joseph Philippe.
2e. prix partagé, Alphonse Masuy et Laurent Joseph Warnotte.
3e. prix, Auguste Dister.

(1) En dernier lieu, le *Globe* (réimprimé), la *Gazette des Tribunaux*, l'*Observateur Médical*, dont on ne peut trop, dans l'intérêt de la cause publique, désirer et encourager le succès.
(2) Pour l'enseignement Mutuel d'abord, puis pour les Sourds-et-Muets, pour les artisans, pour répandre les bons livres dans le peuple.

Dessin d'après les fleurs et les fruits.

2e. CLASSE 1er. prix, Bernard Raskin.
2e. prix, Auguste Renard.
3e. prix, André Auguste Demoulin,

Elémens du dessin d'après l'ornement.

4e. CLASSE. prix partagé, Jean Pierre Leroy et Isidore Gressay.

Sculpture de ronde bosse d'après l'antique.

1er. prix et médaille royale, Jean Simon Simonis.
2e. prix, Pierre Joseph Serulier

Architecture régulière, dessin d'invention.

1er. prix et médaille royale, Jean Joseph Eugène Defossé.
2e. prix, Andre Dejace. prix d'encouragement, Jean Pierre Maréchal.

Architecture régulière, dessin d'invention.

2e. CLASSE. prix, Etienne Joseph Durieux.

D'architecture dessin d'un portique d'ordre dorique d'après vignole.
3e. CLASSE. prix d'encouragement, François Charles.

Nous citerons du discours de M. Dewandre, la partie qui a rapport aux anciens élèves qu'il a offerts comme émules à ceux qui l'écoutaient.

« Nous signalerons, a-t-il dit, en cette occasion solennelle les progrès constants de notre jeune concitoyen Renardy, pensionnaire de la ville de Liège, à Paris: le tableau de Bélisaire qu'il a peint en dernier lieu d'après David, atteste qu'il avance à grands pas dans la carrière de la peinture.

« Ce tableau, qui n'a pu paraître à l'exposition de cette année, est, en ce moment à La Haye où il doit être exposé au salon public de cette résidence royale. Si nous éprouvons le regret de ne pouvoir mettre ce tableau sous vos yeux, nous avons du moins la satisfaction de vous montrer le portrait de Grétry que notre jeune peintre a copié d'après Robert Lefebvre; ce portrait d'une ressemblance frappante, réunit tout ce que la peinture peut offrir de plus séduisant.

Correction de dessin, fraîcheur de coloris, touche large, moéuse et facile, voilà ce que l'on trouve dans le portrait de ce grand compositeur où rien ne décèle que ce soit une copie.

Bientôt, nous l'espérons Renardy nous donnera un essai de son pinceau, dans un tableau de sa composition....

Nous dirons aussi un mot de deux ou trois autres tableaux exposés dans ce salon et faits par Etienne Renard, d'après les originaux. Ces copies ont aussi le mérite d'être faites avec beaucoup de facilité et une parfaite imitation du dessin et du coloris: tout fait espérer des succès, si cet élève est encouragé et trouve le moyen de poursuivre ses études à l'une des académies de peinture du royaume, et s'il continue à s'appliquer avec zèle.

On a dû voir, aussi, avec plaisir un petit tableau du jeune Decoux, élève du célèbre Vanbrée, directeur de l'académie royale des beaux arts à Anvers: ce petit tableau qui représente le portrait d'un enfant, est copié d'après Vandick.

Si parmi nos élèves, nous en avons quelques uns qui donnent des espérances pour la peinture, il nous est aussi bien agréable de signaler ceux qui suivent; avec autant de succès, l'architecture: nous mettrons en première ligne Guillaume Honoré qui a terminé ses cours l'année dernière à cette académie.

Ce jeune architecte à peine sorti de ses premières études, a cherché à se développer et s'est mis au rang des artistes appelés par l'académie royale des beaux arts d'Amsterdam au grand concours d'architecture ouvert le trois mai dernier pour la pension de douze cents florins, où notre jeune concitoyen a été reçu au nombre des dix concurrents admis pour ce grand-œuvre. Si comme on pouvait l'espérer, on n'eût reçu à ce concours que des jeunes gens sortant de leurs premières études, la lutte serait devenue moins inégale; et alors Honoré aurait pu rivaliser avec plus de succès: il n'en a pas moins été appelé à disputer la palme à des hommes déjà muris par l'expérience.

Honneur au jeune artiste dont la vigueur naissante a mérité de descendre dans la même arène avec des athlètes peu faits pour lutter avec lui! là, et pour lui l'honneur du combat égalait celui du triomphe?

Si notre concitoyen a été moins heureux que ses compétiteurs, le travail qu'il a fait pour ce grand concours (*projet de palais pour l'institut royal des Pays-Bas*) et qui a figuré dans cette salle à l'exposition publique, prouve ce qu'il pourra faire un jour: aussi S. M. a daigné le gratifier, naguère, d'un subside annuel pour achever ses études; et, nous n'en doutons pas, Honoré justifiera un jour toutes nos espérances.

Le jeune Werihis, pensionnaire à Rome depuis deux ans à la fondation d'Archis, vient d'envoyer à la noble et honorable régence un dessin d'architecture qui annonce qu'il poursuit ses études avec fruit: ce dessin parfaitement exécuté, l'honore beaucoup; il est la preuve de ses heureuses dispositions et d'un talent qui promet des succès futurs.

SPECTACLE.

Aujourd'hui jeudi, vu l'indisposition de Mlle. Dechanel, l'affiche du jour annoncera les pièces.

TEMPÉRATURE du 24 octobre. — A 8 heures du matin, 12 degrés à une heure, 12 degrés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Des Compositeurs et des Compagnons Imprimeurs, connaissant parfaitement leur état, peuvent se présenter au Bureau de ce Journal.

F. Hardy, derrière l'Hôtel de Ville, a reçu des Huitres anglaises et nationales très fraîches, Saumons fumés, etc. (262)

ACADÉMIE D'ARMES.

J. F. Hutor-Delhaes, maître d'escrime de l'Université, a l'honneur de prévenir Messieurs les élèves que faute de place de l'Université, il donne son cours d'escrime chez lui rue Souverain-Pont, n. 595, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et à deux heures de l'après midi jusqu'à quatre; il se réservera les autres heures pour les leçons particulières. Au même n. 595, plusieurs chambres garnies ou quartiers à louer. (298)

L'administration de la commune de Theux, informe qu'elle accordera une prime de dix florins au propriétaire de la plus belle vache, et à celui du plus beau bœuf qui y seront conduits à la foire du 3 novembre prochain. (294)

FERMES A LOUER — Une située en la commune de Battice près de Herve, contenant vingt-un bonniers en prairie, fonds de 1^{re} qualité, pour entrer en jouissance le 15 avril prochain, et une autre de cinq bonniers sise à Rafhay, communé de Soumagne. S'adresser pour prix et conditions à M. Moreau-Parmen-tier, bourgmestre de Herve, à M. Lejeune, assesseur à Xhen-delesse; ou au n. 517, place derrière St-Paul. (293)

Mardi 30 octobre 1827, à une heure de relevée, les enfans feu Mr. Mairson, de Bierwart, feront vendre aux enchères, chez Bertrand Moreau, Charron, demeurant à la Large Eau à Burdiune, et par le ministère du notaire Fraipont, dudit lieu, un moulin à vent situé à Bierwart, garni de ses meubles et ustensiles; une petite maison joignante, et 23 perches 50 aunes de terre sur lesquelles cette maison et ledit moulin sont placés. Ce moulin est tout neuf et est un des meilleurs et de plus achalandés des environs. (283)

BELLE VENTE.

Le lundi cinq novembre 1827, aux deux heures de relevée et jours suivants, on vendra chez de Loncin quai d'Avroy n. 577, à Liège, une quantité de beaux habits, vestes et culottes, en or et argent, de draps superfin; habits de femme, pour le théâtre, brodés, superbe garniture de salon; épées, sabres, poignards, et plusieurs autres objets, dont le détail serait trop long. deux barrières, et trente à quarante caisses. Le tout argent comptant.

Les créanciers de Jean-Joseph Debois, vivant négociant, domicilié à Comblain-la-Tour, canton de Nandrin, y décédé le dix-sept juin dernier, exerçant les droits de leur débiteur, autorisés à la vente ci-après annoncée, par ordonnance rendue sur requête, le huit septembre dernier, par Monsieur le président du tribunal civil de première instance séant à Huy, y enregistrée le même jour, feront vendre au plus offrant, à la maison mortuaire sise à Comblain-la-Tour, lundi et mardi 5 et 6 novembre 1827, à 9 heures précises du matin, et le jour suivant s'il y a lieu, par le ministère du notaire Demptynnes, tous les meubles, effets et marchandises dépendant de la succession du défunt sus-nommé, consistant en gros meubles, ustensiles de ménage, toiles bleues et blanches, cotons, percales, mousselines, dentelles, draps, sucre, café, tabac, huile, savon, sel, épicerie, genièvre, vins rouges et blancs, cuire de semelle et d'empeigne etc. Le tout sera payé argent comptant, sans aucun droit en sus du prix.

Les créanciers et les débiteurs de la succession sont invités à faire déclaration audit notaire, d'ici au 5 novembre prochain, et uns de ce qu'ils prétendent, les autres de ce qu'ils doivent. (295)

Aujourd'hui continuation de la vente des marchandises de feu M. Jaymaert, aux Halles des Drapiers. (299)

Lundi cinq novembre 1827, à dix heures du matin, il sera procédé, en la demeure de M. Wesmael, cabaretier à Bas-Oha, à la requête des enfans et représentant feu Arnold Warnier, pardevant M. Le juge de paix du canton de Héron, et par le ministère de M^e Duvivier, notaire à Huy, à ce commis, à la vente publique des immeubles suivans, savoir :

1^o Une maison avec jardin derrière, sise en la ville de Huy, rue sous le Château, portant le n^o 32, occupée par Adam, fripier.

2^o Une maison, grange, écurie, appendices et dépendances avec trois bonniers, trente neuf perches 97 aunes de jardin, pré et terre clos de haies, sise en lieu dit bois de Gosnec, commune de Marchin.

3^o Une pièce de terre sise au même lieu, campagne dite sous Loneux, joignant au chemin, à M. Francotte de Vyle, et à M. le comte d'Elzée contenant cinquante une perches cinquante aunes.

4^o Une pièce de terre sise même lieu, campagne de Lize, joignant lesdits MM Francotte et comte d'Elzée, contenant quarante six perches vingt trois aunes.

5^o Et une pièce de terre sise audit lieu, nommée terre Malacord, joignant à M. L'honeux, aux enfans Riga et aux biens communaux, contenant deux bonniers treize perches quatre-vingt six aunes.

On accordera aux acquéreurs des facilités le pour paiement. S'adresser pour connaître les conditions de la vente, à M^e Moreaux, avoué à Huy, ainsi qu'à M^e Duvivier, notaire. (297)

VENTE D'UNE MAISON.

() Le jeudi 8 novembre 1827, à dix heures du matin, les héritiers du sieur Monier, réexposeront en vente définitive, en l'étude de M. Bertrand, notaire à Liège, une maison en très bon état, située en cette ville, rue Neuve, n. 444, sur la mise à prix de 4200 florins du royaume.

(588) Lundi 29 courant, vers les 4 heures de relevée, on vendra chez P. H. J. Duvivier, 500 beaux bois de fusils propres aux armes de luxe, que l'on peut voir dès-à-présent et en obtenir à main ferme.

VENTE VOLONTAIRE.

Le mardi 5 novembre prochain, à deux heures de relevée, chez M. Detiffe négt. à Olne, il sera procédé à la requête de M. J. M. Lobet, négt. à Verviers, par le ministère du notaire Renier, à la vente aux enchères d'une maison batié à la moderne, jardin légumier et dépendances, situé au village d'Olne vis-à-vis de l'église, occupée ci-devant par la veuve Loneux; cette maison par les utilités qu'elle réunit et par la situation est propre à tout commerce.

Il sera accordé beaucoup de facilité à l'acquéreur pour en opérer le payement.

En attendant on peut s'adresser au propriétaire à Verviers en Crapeaurne, ou au notaire susdit pour prendre connaissance des conditions. (302)

Quartier à louer, s'adresser pour indication aux d^{elles} Mahoux et de Sartorius rue Souverain-Pont, n. 319. (303)

J. Strans, lunettier opticien, demeurant rue sur Mousse, n. 363, à Liège, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver à Verviers avec un assortiment de lunettes, verres et tout ce qui concerne son état; il est logé à la Boule d'or, place des Récolets à Verviers pour 15 jours. (305)

(594) Deux chambres garnies à louer, rue du Pot D'or n. 684.

(593) Maison à louer, rue des Sœurs-Grises n. 398 à Liège, pour le Noël prochain. S'adresser à M. Jenicot, avocat même rue n. 405.

Le 31 octobre courant à trois heures de relevée, il sera vendu définitivement aux enchères, chez le Sr. Sauvenay, cabaretier, sur Avroy, près des Augustins, deux bateaux l'un de 50 tonneaux et l'autre de 34. (301)

VENTE DE FUTAYE.

Le mardi 20 novembre 1827 à 10 heures du matin l'on vendra dans le bois dit la Bourlotte, commune de Perwez, et à une lieue de Huy, environ huit bonniers de bois de futaye de chênes de toutes dimensions. La vente, qui se fera par portions d'un demi bonnier, aura lieu chez François Delbruyère à Perwez. S'adresser pour les renseignements au garde de M. Désobert à Solières.

La Dlle J. Neujean, de Herve, épouse Kneht, demeurant derrière l'hôtel de ville, n. 1010, à Liège, cherche des pensionnaires. Les élèves ou les autres personnes qui ne voudraient prendre que la table, peuvent s'adresser au même numéro. (75)

PAR BREVETS D'INVENTION

PULVERINE.

Nouvelle découverte pour teindre les cheveux noir et châtain.

Cette composition, supérieure à tout ce que la chimie a produit dans ce genre, a l'avantage de donner aux cheveux la couleur que l'on désire. Les expériences qui en ont été faites, ont réussi de la manière la plus satisfaisante, ce qui fait que cette nouvelle production a généralement partout le plus grand succès.

CUIRS ELLIPTIQUES POUR RASOIRS.

Ces cuirs sont incontestablement supérieurs, par leurs qualités, à tout ce qui a été inventé dans ce genre, puisque, par son usage, le plus mauvais rasoir devient bon. Sa forme elliptique est la seule appropriée au tranchant du rasoir. Les demandes qui en sont faites et la vente considérable qui s'opère de cet article est connu, sont un garant de leur supériorité, dont l'auteur s'estime heureux d'avoir atteint. Ce succès rapide a porté à la recherche de la composition d'une pierre factice, indispensable à l'usage des cuirs elliptiques. Cette pierre a la propriété de donner le mordant le plus vif au rasoir le plus ordinaire, de manière à le faire résister à la plus forte barbe.

SAVON AUX ŒUFS.

Dans la saison des chaleurs, la transpiration produit sur la tête une pellicule qui, s'étendant sur le corps chevelu, dessèche la racine capillaire, fait tomber ou blanchir les cheveux avant leur tems. C'est dans la composition et l'usage de ce savon que se trouve la neutralisation de l'espèce d'acide que comporte la sueur, ce qui empêche la chute des cheveux.

COSMÉTIQUE PRÉCIEUX A L'USAGE DES CHEVEUX.

Graisse d'ours du Canada, Huile homogène, Crème de Perse, Eau athénienne, etc. Savons fins parfumés, toutes odeurs. fl. 1-50 la douzaine.

Le seul dépôt de ces articles se trouve chez GILLOUX-SENT, n. 32, Pont-d'Ile.